

# Le Grand Nancy accède au statut de Métropole

by La Gazette - lundi, mai 02, 2016

<http://correspondances.fr/grand-nancy-accede-statut-de-nancy-metropole/>

**Président du Grand Nancy, André Rossinot a accueilli le 22 avril 2016 Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire venu lui remettre le décret confirmant la création de la Métropole du Grand Nancy.**

André Rossinot, ancien ministre de la Fonction publique et président du Grand Nancy, Laurent Hénard, maire de Nancy et Matthieu Klein, président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, ont réservé le meilleur accueil à Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire venu dans la cité ducale le 22 avril 2016 pour y apporter le décret confirmant la création de la Métropole du Grand Nancy à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Associés dès la candidature commune déposée en février 2015, les trois élus ont témoigné d'une unité sans faille pour défendre la métropolisation d'une intercommunalité ne regroupant que 266 000 habitants - contre 400 000 officiellement requis par la loi Maptam. Pour accéder à ce statut, ils ont mis en exergue les fonctions métropolitaines exercées par le Grand Nancy sur un bassin de vie de 580 000 habitants et rappelé une longue tradition d'intercommunalité. Le district urbain créé en 1959 s'est mué en communauté urbaine en 2006 et s'est progressivement emparé de toutes les compétences auxquelles il était éligible.

## Un pôle d'équilibre

Le ministre a visité le nouveau campus Artem, premier chantier universitaire de France, et le pôle Nancy Thermal, futur grand chantier de l'agglomération. Parmi les principaux atouts de la nouvelle métropole figurent son statut de deuxième pôle universitaire du Grand Est avec 45 000 étudiants, une compétence reconnue en matière de santé et de numérique et le maintien, à l'issue de la réforme territoriale, du rectorat du Grand Est, de l'Agence régionale de Santé et de plusieurs directions de l'Armée.

La métropolisation doit accélérer le développement économique de l'agglomération, qui concentre 12 300 établissements et près de 138 000 emplois. Aux secteurs traditionnels de l'industrie, de la finance et du commerce se sont ajoutées les biotechnologies, la haute technologie et le numérique. Labellisé French Tech, l'écosystème Lor'N'Tech représente 7 00 emplois dans l'agglomération.

Le Grand Nancy mise également sur son nouveau statut pour conforter sa position de métropole d'équilibre dans la région Grand Est aux côtés de l'Eurométropole de Strasbourg et dans l'espace transfrontalier Sar-Lor-Lux. Il compte s'impliquer dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation inscrit dans la loi NOtre et dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).